
Copie d'une lettre, datée de Brest, de plusieurs officiers de Marine assurant de leur fidélité républicaine au comité de salut public, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Copie d'une lettre, datée de Brest, de plusieurs officiers de Marine assurant de leur fidélité républicaine au comité de salut public, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 414;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0414_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0414_0000_2)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Art. 13.

« Tous les marins, en quelque qualité qu'ils soient employés sur les vaisseaux de l'État, sont exhortés à remplir fidèlement leurs devoirs dans le poste que la patrie leur a confié, à respecter la discipline, et à mériter par leur civisme et par leur conduite les récompenses que la justice nationale promet à tous; ils sont invités les uns envers les autres, et relativement aux proportions de leurs grades, de maintenir l'obéissance aux lois, de noter, de dénoncer et même de punir les traîtres ou les lâches qui entraveraient le service, qui répandraient le découragement parmi les équipages, ou qui, de toute autre manière, nuiraient au salut de la chose publique. »

Art. 14.

« Le rapport fait aux représentants du peuple, le présent arrêté, et les pièces justificatives seront imprimés, envoyés à la Convention nationale, au comité de Salut public, au conseil exécutif, et distribués sur tous les vaisseaux. »

Signé : BRÉARD, JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ;
DURAS, secrétaire de la Commission.

Copie d'une lettre écrite au comité de Salut public.

« Représentants,

Au moment où les ennemis de la liberté se coalisent partout et font tous leurs efforts pour allumer ici la guerre civile, le danger de la patrie nous fait un devoir sacré de nous adresser à vous pour vous prévenir des menées ourdies par des riches égoïstes, des accapareurs, des négociants, la plupart promus, à force d'intrigues, à des autorités qu'ils compromettent.

« Les événements des 31 mai et suivants, que tout bon Français doit bénir, ont été ici le moment d'éclat contre la Convention, les ministres et toute la ville de Paris; l'air de Brest n'a retenti depuis que des invectives les plus atroces, des calomnies les plus noires contre tout ce qui émane de cette capitale. Les factieux ont tout entrepris, tout employé pour présenter aux sans-culottes du pays la Convention sous le point de vue le plus hideux, la taxant de triumvirat, de tyrannie, et les Parisiens, de brigands sanguinaires et d'assassins. L'Acte constitutionnel, chef-d'œuvre de vos lumières, gage précieux qu'adorera la postérité, a été vilipendé et presque proscrit; discours, libelles, placards, ont été mis en usage pour en provoquer le refus du souverain.

« Plusieurs de nos frères, livrés à la satire et aux risées les plus humiliantes, un de nos camarades vexé et traduit à la municipalité, pour avoir, par excès de zèle, fait arracher un placard imprimé, portant en titre : *Egalité, plus de Montagne*, venu du comité central établi à Rennes, prêchant l'anarchie, le refus de la Constitution et la guerre civile; les meilleurs républicains, pour avoir dévoilé l'horreur de ces faits, honnis, insultés, traités publiquement de factieux soldés par *Marat, la Montagne*, etc., etc.; tels sont les efforts et la conduite de la horde aristocrate pour nous replonger dans l'esclavage le plus honteux.

Depuis la malheureuse reddition des villes de Condé et Valenciennes, ces tigres altérés de sang lèvent une tête audacieuse; ils osent même

nous montrer au doigt dans la rue, prêcher publiquement et hautement une sainte insurrection; et contre qui? contre nous qui avons toujours reconnu la souveraineté du peuple dans la majorité de ses représentants; contre nous qui avons applaudi à l'insurrection du 31 mai; contre nous qui avons éclairé une grande partie du peuple sur la Constitution, et même beaucoup contribué à son acceptation; contre nous qui avons blâmé, désavoué le fédéralisme, contre nous qui voulons que les lois décrétées par la Convention soient proclamées et exécutées; contre nous qui demandons que le châtimement des coupables puisse intimider tous les traîtres; contre nous enfin, qui jurons de mourir pour soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République.

« Tels sont, représentants, les sentiments qui nous ont animés depuis le commencement de la Révolution; c'est cette conduite qui nous a mérité une sorte de proscription et des vexations raffinées de la part des agents et suppôts de la ligue anti-constitutionnelle. Nous croyons devoir vous faire cette déclaration, tant pour détruire les calomnies dont nous pouvons être assaillis, ainsi que beaucoup de nos camarades, que pour vous prévenir des dangers que courent même nos personnes. Et nos cœurs et nos bras sont dévoués à la protection des lois; quels que soient les moyens de sévérité que vous ordonnerez contre les ennemis de la chose publique, nous nous ferons un devoir d'en seconder l'exécution, et nous protestons d'avance contre toutes menées et trames qui peuvent être ourdies pour en déconcerter les mesures. Uniquement occupés du désir d'être utiles à notre patrie, vous trouverez en nous des amis sincères de la vérité et de franchises militaires républicaines; autant de fois que vous voudrez les consulter, nous serons toujours prêts à avouer de bouche ce que notre main peut faire et tracer par écrit.

« Représentants, c'est avec cette franchise que nous nous disons respectueusement vos concitoyens, officiers des troupes de la marine.

« *Signé* : LECLERC, sous-lieutenant; MARTIN, lieutenant du 1^{er} régiment; ROCLO, COUZIER, sous-lieutenants; GAUTIER, sous-lieutenant du 2^e régiment; LENOTTE, adjudant-major.

P. S. On ne peut sans indignation et sans crainte remarquer que beaucoup d'individus qui ont manifesté hautement leurs opinions et leur refus sur l'Acte constitutionnel, continuent à s'en applaudir, à le décréditer de nouveau, et à menacer des hommes faibles de suites fâcheuses et de dangers dont ces intrigants creusent ouvertement l'abîme.

« Si vous jugiez à propos de donner publicité à cette lettre, nous sommes persuadés de votre sagesse sur la considération des suites que nous causerait ici la vue de signatures individuelles.

« Brest, le 14 août 1793, l'an II de la République française. »

Copie de la déposition du citoyen Belval, sous-chef de l'administration de la marine, faite aux représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient, le 27^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

Citoyens,

Les lettres des députés Kervélégan, Blad et Goumaire avaient alarmé le Finistère sur le